

# CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE

## ENTRE LES SOUSSIGNES

NICOLE LOISIRS

ADRESSE : 1 BIS ROUTE DU VIADUC

17480 LE CHATEAU D'OLERON

TEL :05.46.76.43.04 PORT :06.08.69.40.77

### DENOMME LA STE DE LOCATION D'UNE PART

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

TEL :

PORT :

EMAIL :

### DENOMME LE LOCATAIRE D'AUTRE PART (remplir lisiblement au stylo bille noire)

Il a été convenu d'une location saisonnière d'un mobil home (6 pers maxi) meublé et équipé avec emplacement d'un véhicule pour la période du : / /12 au : / / 12

pour : personnes dont adultes : enfants :

animal (6kg maxi) : 30€ semaine en supplément de la location

Adresse de la location : camping les tamaris 72 avenue des pins 17310 LA COTINIERE

Montant de la location : € taxe séjour comprise.

Le locataire verse pour réservation 25% du montant de la location soit : € 25% de la

location 1 mois avant l'arrivée soit : € le solde : € à son arrivée, ainsi qu'un

dépôt de garantie de 350€ pour le matériel + 50€ caution ménage (restitue fin de séjour).

Chaque partie s'engage à respecter les clauses du présent contrat, se déclare d'accord sur cette location après avoir pris connaissance des conditions générales signées recto verso.

Un double du contrat sera renvoyé a votre adresse email.

Fait à le

Lu et approuvé

La Ste de location

lu et approuvé

Le locataire

### RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES (à remplir impérativement)

NOM

PRENOM

DATE &LIEU DE NAISSANCE

Mr :.....

Mme :.....

Enfants :.....

Ou :.....

Autres :.....

:.....

N° Immatriculation véhicule : .....

Coordonnées de votre assurance responsabilité civile : .....

Animal chien (6 kg maxi) N° Tatouage : .....

Date de validité de vaccination antirabique : .....

# CONDITIONS GENERALES

La présente location est faite aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière et notamment a celles-ci-apres que le preneur s'engage à les respecter sous peine de tous dommages et intérêts et même de résiliations des présentes, si bon semble au mandataire et sans pouvoir réclamer la diminution de la location.

- a) les heures d'arrivée sont normalement prévues le samedi après midi de 14h a 19H  
les heures de départ le samedi matin de 7h00 a 10h.
- b) le locataire qui ne respecterait pendant son séjour la capacité maximum de 6 personnes se verra exclus de sa location.
- c) tout locataire doit signaler la visite de famille ou d'amis ; ceux-ci devront laisser le véhicule sur le parking du camping. Il sera demandé une contribution de 9€ par personne et par nuit sans toutefois dépasser la capacité de 6 personnes.
- d) Un seul véhicule est accepté par emplacement ; si 2 eme véhicule un supplément de 10€ par jour vous sera demandé par le camping pour frais de stationnement.
- e) La taxe de séjour est comprise dans le tarif
- f) forfait eau 0,5m3 /pers/sem ; électricité 3kwatt/pers/sem.
- g) Toutes réclamations concernant les lieux loués et l'inventaire doivent être présentées dans un délai d'une heure qui suit la remise des clefs.
- h) En cas de dénonciation du contrat par l'une ou l'autre des parties.  
Dénonciation du locataire : les arrhes versées restent acquises à la ste de location et à partir du 30 eme jour précédent la date du début de votre location, le paiement sera du en totalité à titre de clauses pénales.  
Dénonciation de la STE de location : les arrhes versées seront remboursées en totalité.  
Annulation du contrat pour non respect du paiement des échéances de la location.
- i) si un retard de plus de 24 heures par rapport à la date d'arrivée est constatée la location deviendra vacante et pourra être louée.
- j) le locataire s'engage à s'assurer pour les biens loués par le couvert de son assurance responsabilité civile et villégiature.
- k) le dépôt de garantie devra être réglé par chèque et restitué après état des lieux à votre départ et sous réserve de bonne restitution du matériel et ménage.
- l) les mobil homes sont loués meublés avec matériel de cuisine, vaisselle, verrerie, couvertures et oreillers etc. tels qu'ils sont dans l'état descriptif (site nicole loisirs)
- m) le locataire devra respecter le règlement intérieur du camping à retenir les principales lignes, respect de ses voisins, aucun bruit de 23h a 7h du matin aucune circulation de véhicule dans le camping, vitesse limitée a 10 kmh etc.
- n) les mobil homes sont non fumeur suivant le nouveau décret, pour toute odeur constatée il sera facturé du nettoyage.

Après avoir pris connaissance des conditions générales citées ci-dessus veuillez apposer votre signature.

LA STE de LOCATION  
NICOLE LOISIRS

1 Bis route du VIADUC  
17480 Le CHATEAU D'OLERON  
Tel 05.46.76.43.04 Port 06.08.69.40.77  
Email : nicole.loisirs@wanadoo.fr  
Site : www.nicole-loisirs.com

LE LOCATAIRE  
lu et approuvé

Sarl au capital de 7750€ RCS Marennes siret 391 671 369 00026